

Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n°49 - mars 2013

Association loi 1901, créée en 1992, agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication

L'ÉDITORIAL d'Albert Salon

Enseigner en anglais dans l'université c'est priver le français de son droit de cité

Une forte demande de France et de langue française existe toujours dans le monde, voire se développe dans certains endroits, où l'on sent un besoin de respirer un air plus libre et plus humain que celui qui est empesté par la domination exclusive de l'argent-roi ou par le néo-fascisme des fanatiques.

Mais nos élites françaises n'en sont pas impressionnées. Leurs esprits restent formatés et englués dans la vassalisation à l'égard de l'Empire anglo-saxon, dont ils ne veulent pas voir le déclin, avant l'effondrement, à terme peut-être encore éloigné, mais inéluctable.

Beaucoup appartiennent à un ou plusieurs des hauts lieux de l'oligarchie mondialiste vouée au maintien convulsif et crispé de l'hégémonie de cet empire : « Trilatérale », « Bilderberg », « French-American Foundation », « Club Le siècle », et ébrouée dans les délices de Davos.

Le travail mené chez nous et en Europe, depuis des décennies, par ces organismes discrets et protégés – travail de sape acharné, de moins en moins discret – par tous ces puissants voués à la destruction de nos nations continentales européennes (non germaniques), produit aujourd'hui ses effets.

Toutes les associations de défense et de promotion de la langue française savent depuis des années que l'Empire anglo-saxon et l'oligarchie mondialiste veulent effacer ce que notre civilisation française en France – et francophone un peu partout dans le monde – représente encore, dans tant de domaines politiques, économiques, culturels, et proprement linguistiques, comme obstacles à leur hégémonie. Ils savent que « déconstruire » la France c'est d'abord abaisser et détricoter notre langue, composante essentielle de la personnalité nationale, et lien de la Francophonie organisée.

Dans ce domaine comme dans d'autres, la finance impériale mondialiste est très brillamment soutenue en France par nos « collabos ». Jusqu'à des dirigeants dans les « partis de gouvernement » qui conspirent pour nous faire passer à l'anglo-américain. Le linguiste Claude Hagège, du Collège de France, proclame que, face à l'Empire, « nous sommes en guerre ! » Il stigmatise ces amis-ennemis dans *Contre la pensée unique* (Odile Jacob, Paris, 2012). Jean-Pierre Chevènement les cloue au pilori.

Car, dès 1994, les mondialistes – gauche, droite, centre – ont réussi à édulcorer la loi Toubon du 4 août 1994. Ce qui en a subsisté restait condamnable à leurs yeux. Dans le domaine particulièrement stratégique de l'enseignement supérieur et de la recherche, ils n'ont pas réussi à faire abroger les dispositions pertinentes de cette loi, votée à une très large majorité dans le sillage de l'alinéa introduit en 1992 dans notre Constitution : « La langue de la République est le français » (art. 2). Mais ils viennent de trouver un moyen détourné d'édenter la loi : par une très large extension des exceptions au principe du « français [...] langue de l'enseignement, des examens et des concours ». Il est navrant de constater que leur moyen est un texte présenté par l'actuel gouvernement. En effet, l'avant-projet de loi de Mme Fioraso, portant réforme de l'enseignement supérieur, contient cette large extension. S'il était voté, il abrogerait en fait la loi Toubon.



M. ALBERT SALON

Laisser filer notre enseignement supérieur à l'anglais, après avoir laissé filer les brevets européens sous le gouvernement précédent, serait opérer le principal basculement de la France dans la sphère impériale mondialiste, et abandonner ce qui fait sa personnalité, la force de la République, l'unité de la nation, son rayonnement extérieur et la construction mondiale de la Francophonie.

Faire voter ce texte, qui donnerait au monde, pour le français, la France et la Francophonie, un signal très clair de basculement de l'être vers le non-être, serait une **redoutable forfaiture**.

Il est d'ailleurs piquant de constater que les mondialistes parviendraient ainsi – on les imagine ricanant sous cape – à ce que ce nouveau gouvernement, cette majorité – si hostile dans ses discours à la finance mondialiste – couronnât par une loi les efforts du gouvernement de M. Sarkozy, dont ils cherchent à se démarquer dans tant d'autres domaines.

Ce gouvernement réaliserait les rêves américains des Valérie Pécresse, Richard Descoings, Pierre Tapie, distingués par la *Carpette anglaise*, pour mieux inféoder la France à l'Empire.

Une question éminemment politique de « l'être ou ne pas être » devient ainsi également une petite question politicienne propre à rider l'eau stagnante et nauséabonde du marécage...

Un référendum sur le français étant exclu sous ce régime, tant les réponses du peuple de France sont redoutées, il reste, pour une valorisation politique de la *vox populi*, la campagne lancée en commun par le Forum pour la France et par nos associations de promotion du français et de la Francophonie : « Communes de France pour la langue française » (voir page 6).

Vous contribuerez ainsi à sauver l'honneur et, d'une certaine façon, le pays !

Albert Salon, docteur d'État ès lettres, ancien ambassadeur,
président d'Avenir de la langue française, vice-président de Droit de Comprendre.

VIE DE L'ASSOCIATION

« Une passion pour la Francophonie »

Le 5 décembre 2012, ALF a organisé à Paris, dans les locaux de l'OIF (Orga-nisation internationale de



la Francophonie), un colloque sur Philippe Rossillon et la pérennité de son action. Membre fondateur de notre association, Philippe Rossillon en devint le président au départ de

Dominique Noguez. Il consacra l'essentiel de sa vie à défendre activement la langue française et la Francophonie, en France et dans de nombreux pays.

Plus de quatre-vingts personnes, parmi lesquelles d'éminentes personnalités, ont assisté à ce colloque au cours duquel, outre l'administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime, plusieurs anciens compagnons de combat de Philippe Rossillon, français et étrangers, sont intervenus à l'occasion des deux tables rondes animées par MM. Bernard Dorin et Albert Salon.

Le compte-rendu détaillé de ces interventions et débats avec l'assistance fera prochainement l'objet d'une publication dont ALF assurera la diffusion. Nos adhérents en seront informés par ce bulletin et sur le site internet d'ALF (www.avenir-langue-francaise.fr).

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1	DOSSIER	18
Enseigner en anglais dans l'université, c'est priver le français de son droit de cité.		Le français et l'action culturelle française hors de France	18
par Albert Salon		- L'Institut Français est passé à l'ère numérique	20
VIE DE L'ASSOCIATION	2	- Pour de meilleures synergies francophones dans les sciences	
- Colloque sur Philippe Rossillon	4	- La langue française : historique et francophonie	22
- Notre assemblée générale de janvier 2013		- par Yves Montenay	
- Opération « Communes de France pour la langue française »	7	BRÈVES	31
- ALF dit non au projet de loi Fioraso		- Reconnaissance du français dans la Caraïbe	
- L'aberration du classement de Shanghai	12	- Les contes terminologiques des Mots d'Or	34
FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS		PARUTIONS SIGNALÉES	
- Défense nationale et langue française		- Mémoire où Athéna tacle l'hégémonie de l'anglais	
Usage de l'anglais unique dans des appels d'offres publics		- L'utilité de l'inutile	
		- Terminologie et sciences économiques et financières	
		COURRIER DES LECTEURS	35
		Le français est-il une langue animale ?	
		- Les coups de chapeau circonflexes	
		- L'anglais souffre à jamais d'un défaut de la gorge	

Directeur de la publication et président de l'association : Albert Salon Anciens présidents : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin (président d'honneur)	Site internet : www.avenir-langue-francaise.fr Courriel : avenirlf@laposte.net
Comité de rédaction : Jean-Louis Chédin, Catherine Distinguin, Denis Nardin, Albert Salon, Nicolas Terver	ISSN en cours Dépôt légal à parution
Secrétaire de rédaction : Arnaud Danloux-Dumesnils Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris Tél. 01 43 40 16 51	Imprimé par nos soins Adhésion à l'association : 40 euros (envoi du bulletin compris) Vente au numéro : 3 euros

Extraits du PV de l'assemblée générale 2012

L'assemblée générale d'ALF s'est tenue, comme les années précédentes, dans les locaux du lycée Henri-IV, le 19 janvier 2013.



De nombreux adhérents, pas uniquement parisiens, s'étaient déplacés pour l'AG, malgré des conditions climatiques qui compliquaient les déplacements.

Le contexte politique reste peu favorable à notre cause. Nos dirigeants, le président au premier chef, ont tenu des propos encourageants, mais les actes ne suivent pas.

À la suite d'audiences (au simple niveau des cabinets) obtenues de trois ministères (Défense, Enseignement supérieur et recherche, Francophonie), deux importants mémoires définissant nos positions et propositions de politique ont été rédigés et envoyés au nom de sept associations. Nous en attendons les retombées.

Me Amboise, avocat d'ALF et des associations Défense de la langue française (DLF) et l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL), a exposé les résultats de nos actions contentieuses communes en 2012. Notamment une décision obtenue, à sa connaissance pour la première fois en matière exclusivement de publicité, et qui accorde aux associations agréées la pleine reconnaissance de leur préjudice pour des infractions constatées dans ce domaine (arrêt de la cour d'appel de Paris du 6 novembre 2012). Me Amboise estime que cet arrêt pourrait ouvrir le domaine publicitaire au champ d'intervention des associations.

Marc-Antoine Renard, sitemestre, donne ensuite quelques aperçus sur la substance et la fréquentation de notre site internet : 9 500 visiteurs par mois environ, avec tendance à la croissance. Il note le début de notre présence sur les réseaux sociaux, dont nous attendons l'intensification par l'action de nos jeunes nouveaux adhérents.

Bernard Dorin, président d'honneur, rend compte de l'organisation – très réussie – de notre colloque du 5 décembre 2012 dans les locaux de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), avenue Bosquet à Paris, sur Philippe Rossillon, décédé en 1997, pionnier de la francophonie militante. Philippe Rossillon fut cofondateur en 1992, puis président d'ALF à la suite de M. Dominique Noguez. Il fut à l'origine de la plupart des institutions actuelles de promotion du français et de la Francophonie. Nombre des participants au colloque étaient des dirigeants d'institutions et associations directement ou indirectement héritières de son action. Ils veulent renforcer leurs actions communes. ALF envisage de publier un ouvrage consacré à l'œuvre de P. Rossillon.



**Bernard Dorin,
président
d'honneur d'ALF**

Albert Salon a insisté sur l'importance du renforcement en cours des liens et actions communes avec les organisations sœurs québécoises. C'est à ce renforcement, dans lequel le rôle essentiel est joué par ALF, que nous devons l'entretien particulier que Mme Pauline Marois, nouveau Premier ministre du Québec, a accordé, avec son ministre de la Francophonie, M. Jean-François



**MM. Marilhac, Dorin, Salon, Nardin et Duhamel
(de g. à d.).**

Lisée, à nos présidents d'honneur et président lors de sa visite officielle en France le 15 octobre dernier.

Le rapport financier pour 2012 ainsi que le budget 2013, présentés par Serge Duhamel, trésorier d'ALF, ont été approuvés à l'unanimité.

Le président a tracé les perspectives de notre action en 2013, essentiellement dans la continuité des principales actions approuvées par l'AG, avec la nécessité et la volonté de renforcer la synergie existante entre les associations françaises, et entre celles-ci et leurs homologues d'autres pays francophones, particulièrement du Québec et de la Wallonie.

Il a insisté sur la campagne « Communes de France pour la langue française », peut-être appelée à s'étendre – avec les adaptations nécessaires – au Québec et à la Wallonie, ainsi que sur le renforcement de nos actions auprès des pouvoirs publics, tant dans l'audiovisuel, la défense, que – surtout – dans l'enseignement supérieur et la recherche, domaines stratégiques.

Ces orientations ont été approuvées à l'unanimité par l'assemblée générale.

M. Jean-Louis Chédin, maître de conférences en philosophie à l'université de Paris IV-Sorbonne, a été élu membre du conseil d'administration. Une brève réunion du conseil d'administration uniquement consacrée au renouvellement du bureau a suivi l'assemblée : celui-ci a été reconduit à l'unanimité.



Lors de la réception finale, les adhérents ont pu acquérir et faire dédicacer les ouvrages de plusieurs membres, dont M. Claude Hagège, professeur au Collège de France.

**La possibilité de se procurer les œuvres
de membres d'ALF est toujours très
appréciée des participants.**

Communes de France pour la langue française : l'exemple de Verdun

Lancée à l'automne, la campagne « Communes de France pour la langue française » continue de faire appel à l'intervention active de tous les adhérents d'ALF (voir bulletin n°48, pages 4 à 7). Plusieurs municipalités, encore trop peu nombreuses, ont déjà adopté le manifeste proposé. La présentation et la rédaction de la décision prise à Verdun nous ont semblé justifier d'être citées en exemple.

(Ville de Verdun, extrait du registre des délibérations du conseil municipal, séance du 11 février 2013)



« Ma patrie, c'est la langue française », disait Albert Camus. Verdun, symbole historique du courage et de la résistance, est particulièrement sensible à la défense de la langue française et de la francophonie. Aujourd'hui, le français est utilisé partout dans le monde : de l'Afrique au Sud-Est asiatique, en passant par l'Amérique.

Mais la domination de la langue anglaise entraîne une dévalorisation de toutes les autres langues, notamment les langues européennes. Le français n'échappe pas à ce phénomène. Ce constat peut être fait dans de nombreux domaines : économie, recherche, communication, enseignement, etc. Nous ne devons pas laisser le fatalisme s'installer, et participer, par notre renoncement, au déclin de la langue de Molière et de Victor Hugo.

L'hégémonie de la langue anglaise doit être dénoncée et combattue. C'est pour cette raison que Verdun, ville universelle, souhaite prendre position officiellement en faveur de la défense de l'expression française, ici et partout sur la planète où, pour des raisons historiques, elle est utilisée. Elle a été sollicitée par l'association Avenir de la langue française à cet effet.

L'objet de cette motion n'est pas d'entrer dans le détail des mesures à prendre ou à faire respecter quand elles ont été prises (loi du 4 août 1994, dite loi Toubon) mais d'adopter, sans ostracisme ni intolérance, une position de principe symbolique invitant chacun, dans son domaine d'intervention, à privilégier des termes d'expression française plutôt que des anglicismes généralisés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, APPROUVE À L'UNANIMITÉ la motion en faveur de la défense de l'expression française.

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code général des Collectivités territoriales.

[...]

Le Maire,

Armand LUX



ALF dit NON au projet de loi Fioraso !



**CONTRE la loi ESR "Fioraso",
parce que POUR la langue française !**

Un projet de loi réformant l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) est en phase finale d'élaboration au ministère que dirige actuellement Mme Geneviève Fioraso. Ce projet a été présenté au gouvernement le 20 mars et devrait être rapidement soumis au vote des parlementaires. Il prévoit explicitement que les universités françaises et les établissements d'enseignement supérieur puissent dispenser leurs enseignements en anglais. On peut ainsi constater que le changement de majorité et de gouvernement n'ont pas changé la politique en la matière : le « projet Fioraso » n'est en fait que la mise en forme d'un « projet Pécresse » qui n'avait pas eu le temps d'entrer « en sévice »... Ce projet constitue un biais qui, si la loi était adoptée, viderait de sa substance la loi Toubon et ouvrirait une autoroute nouvelle aux agents de l'anglicisation et du mondialisme.

Avenir de la langue française avait, dès octobre 2012, eu « la puce à l'oreille » en s'entendant affirmer par un conseiller du cabinet de Mme Fioraso que « *la loi Toubon ne saurait constituer un obstacle* (aux projets de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) » et avait chargé un de ses administrateurs de coordonner la rédaction d'un mémoire sur l'enseignement supérieur et la recherche. Dès fin janvier 2013, ALF apprenait par une indiscrétion quelle était la substance du projet de loi en cours de rédaction. ALF alertait aussitôt les associations avec lesquelles elle est en contact ainsi que nombre d'élus et de personnalités politiques de tous bords. Simultanément, notre association envoyait à la ministre le mémoire rédigé par Christian Darlot, accompagné d'une lettre rappelant que ce mémoire faisait suite à l'entretien qu'elle avait eu le 16 octobre 2012 et signalant en post-scriptum notre inquiétude après avoir pris connaissance de l'avant-projet de loi.

Se mobiliser à tous les niveaux

Très rapidement, les associations alertées ont elles-mêmes relayé notre signal d'alarme auprès de leurs propres réseaux et de leurs adhérents. L'un de ces groupes, l'UPR (parti politique qui prône la sortie de l'UE), a lancé, début mars 2013, une pétition sur l'internet

(http://www.petitions24.net/contre_la_loi_esr_fioraso_parce_que_pour_la_langue_francaise), pétition qui, une dizaine de jours seulement après son lancement, avait recueilli plus de 5 000 signatures. Avenir de la langue française est devenue, à son tour, un vecteur de cette pétition en en proposant la signature via son site www.avenir-langue-francaise.fr et demande à ses adhérents de la signer et d'en assurer le relais, voire d'en signer d'autres qui commencent aussi à apparaître sur la Toile via les réseaux sociaux.

Simultanément, une action de fond se poursuit, par courriels et par courriers, pour alerter, sensibiliser et mobiliser des personnalités des mondes politique, culturel, artistique ainsi que de ceux des médias et, bien évidemment, de l'enseignement.

La ministre a, certes, répondu début mars à la lettre d'Avenir de la langue française par une assez longue lettre dans laquelle elle s'efforce de dégonfler les objections arguant que cette loi ne constituera en rien une menace pour la loi Toubon et pour l'enseignement en français... mais en maintenant son intention de voir promulguer cette loi sans en changer ni la forme, ni l'esprit. Le projet a de fortes chances d'aboutir si les réactions ne se font pas entendre avec force, de la part tant des associations que des syndicats, des groupements professionnels (notamment des enseignants) et des particuliers, français ou étrangers. Au delà de la seule défense de notre langue et du plurilinguisme, c'est l'intérêt même des étudiants étrangers qui choisissent d'étudier en France parce qu'ils souhaitent étudier en français qui doit être pris en compte.

C'est dès maintenant, sans délai, qu'il faut agir, faire savoir, mobiliser mais, à un peu plus long terme il restera un espoir : le recours au Conseil constitutionnel, car, indéniablement, dans son esprit et dans sa forme, cette loi ne respecte pas l'article 2 de notre Constitution qui stipule que « *La langue de la République est le français* ».

Les réactions se multiplient

Au fur et à mesure qu'elles prennent connaissance de ce projet, de ses personnalités et de grandes institutions font connaître leurs réticences et leur opposition.

L'Académie française a souligné, dès le 21 mars, « les dangers d'une mesure qui favorise une marginalisation de notre langue ».

L'aberration du classement de Shanghai

Le classement dit « de Shanghai » fut élaboré en 1999 par le département de recherche en éducation de l'université Jiao Tong de Shanghai désireuse de connaître son classement parmi les universités chinoises puis dans le monde. Mais cela n'a eu d'impact qu'à partir de 2003, année de la publication de l'étude. Il s'agit toujours d'une compilation faite par un unique statisticien, un professeur de chimie de cette université...

Ce classement a été promu pour des raisons idéologiques : on ne compare pas la qualité des poireaux et celle des carottes. Par ailleurs, en France, les fonctionnaires ne peuvent être évalués que par des fonctionnaires de grade égal ou supérieur (ce qui exclut des notes attribuées par les étudiants !) et comment peut-on espérer être objectif en comparant l'enseignement dans les hyper-sélectives ENS et les universités tenues d'accepter tous les recalés des CGPE, IUT, BTS et autres ? Par conséquent, en plus, le pourcentage de réussite n'a aucun sens. Ce sujet ne semble pas directement attaché à la vocation d'ALF mais il y est lié par la primauté de la langue anglaise que les critères de Shanghai supposent acquise...

Ce classement ne peut pas refléter le niveau de l'enseignement que se propose de suivre un étudiant lambda. Les six critères d'analyse sont tous sujets à caution.

Première erreur : la prise en compte de prix Nobel (littérature et paix exclus) ou de médaillés Fields n'a aucune conséquence sur l'avenir d'un bachelier qui doit choisir son orientation et son établissement d'enseignement.

Ce critère « pèse » 30 % du total : par le nombre de médaillés enseignant dans l'université (20 % du total), et par la prise en compte de l'université d'origine du prix Nobel (10 %). Il existe des coefficients de minoration selon la date de ce prix (+ de dix ans = 0,9 ; + de vingt ans = 0,8 ; un siècle = 0,1).

Un prix Nobel récompense le niveau de la recherche du lauréat, mais, au moment où celui-ci l'obtient, il n'est en général plus au même niveau. Ce prix est sans relation avec la valeur de son enseignement.



Quelle est l'activité d'un lauréat du Nobel dans une université ? Vu son niveau en recherche (avant l'obtention de son prix), il est sans doute directeur de laboratoire et doit suivre un nombre important de thèses. A-t-il le temps de faire des cours ? Combien d'heures par an ? En première année (c'est

très rare en France), en master ou dans son séminaire ? Et quel intérêt y a-t-il pour un étudiant en géologie que son université héberge un Prix Nobel de biologie ou d'économie ?

En France, les universitaires sont parfois nommés enseignants-chercheurs, mais il conviendrait plutôt de définir le nombre d'enseignants-trouveurs (qui est moindre). Trouveur et enseignant sont deux notions totalement distinctes.

Quelles sont aujourd'hui les conséquences actuelles sur les facultés de sciences de Paris des deux prix Nobel obtenus par Marie Curie ? Faibles mais non nulles d'après les calculs de Shanghai !

Il y a une erreur fondamentale faite dans tous les domaines : si on est compétent dans un domaine, on est quelqu'un de très bien, et on est considéré comme compétent en tout. D'ailleurs, en France, un maître de conférences ou un professeur d'université dans une discipline peuvent se porter candidats dans toutes les disciplines.

Deuxième erreur : seules les publications faites en anglais sont prises en compte. Et dans deux revues, une américaine et une anglaise ! Cela montre le peu de sérieux de l'étude : *Nature* et *Science* ne sont pas les seules revues scientifiques sérieuses.

Troisième erreur : le nombre d'articles référencés « dans les meilleures revues » n'a aucune valeur.

Un trouveur indique les références des articles dont il se sert pour arriver à ses conclusions et qui font donc partie du résultat final de son travail mais il donne aussi les références d'articles dont le thème est connexe à son travail et dont les résultats ne sont



pas utiles. Seuls les articles utilisés devraient être pris en compte. Un auteur est enclin à indiquer une bibliographie très longue : cela accroît la taille de son article et laisse entendre qu'il a beaucoup lu pour l'écrire, donc qu'il a une bonne culture !

La France pourrait augmenter très

rapidement son indice de Shanghai. Lorsqu'un universitaire publie sous le double sceau de son université et d'un organisme de recherche, la moitié seulement de sa contribution est attribuée à son université. Or les membres des unités mixtes sont hébergés dans une université et non au CNRS qui n'a pas de locaux propres consacrés à la recherche (ni à l'enseignement !). Supprimer le CNRS ferait croître le classement des universités françaises en doublant le nombre d'articles référencés (qui pèse 20 % de l'évaluation finale).

Quatrième erreur : le nombre de publications n'a aucun sens.

Dans les sciences exactes, les résultats sont difficiles à trouver et le nombre de publications est donc faible. Cela apparaît même en distinguant les mathématiques pures des mathématiques appliquées. C'est encore plus flagrant si on les compare avec la chimie ou la biologie. Ainsi, une université où telle discipline est plus représentée qu'une autre mais où l'on publie moins est pénalisée quand on fait des moyennes.

Selon les disciplines, le nombre d'auteurs d'un article est fort variable. Les mathématiciens publient le plus souvent seuls, les physiciens ou chimistes sont rarement moins de quatre. Il est vrai qu'il existe des mandarins... nés après 1968. Ils ne se gênent pas pour ajouter leur nom au travail d'autrui. Cela altère la prise en compte de l'article s'ils sont en première ou deuxième position.

La longueur d'un article n'est pas un élément fiable. Certains estiment qu'un long article prouve un travail important ! Or, en mathématiques, plus une démonstration est brève, meilleure elle est.

Et en comparant les sciences aux autres disciplines, l'écart est encore plus grand. Ne parlons pas de psychologie ou de sociologie où rien n'est à prouver. Mais est-ce de la recherche puisqu'il suffit de bien analyser et de conclure, sans obligation de justifier les conclusions que l'on assène ? De même, une thèse en droit consiste à faire une analyse approfondie et à en tirer une synthèse. Synthétiser n'est pas démontrer.

Pour la politique, chacun se fabrique sa bonne voie, ou du moins celle qu'il croit telle. Quand on voit les variétés d'objectifs politiques présentés, on en déduit aisément que l'on ne sait rien. Il est clair que la science politique n'existe pas, mais cela fait plus clinquant de parler de science politique que de droit administratif, de droit civil, de gestion des personnes, de gestion financière...

Comment définir le niveau ? Le choix a été fait en ne considérant que les publications de *Nature* et de *Science*. Toutes les disciplines sont-elles équi-réparties en fonction de leur production dans ces deux revues ? Il n'est pas possible que deux revues présentent l'éventail total des recherches mondiales. Les chercheurs, les trouveurs, connaissent la valeur de leur travail et choisissent la revue qui leur paraît la plus susceptible de le publier. Comment une personne peut-elle connaître le niveau de toutes les revues ? Seuls les chercheurs eux-mêmes, peuvent connaître le niveau des revues de leur discipline. Le statisticien de Shanghai n'est pas en bonne situation pour cela.

Cinquième erreur : les disciplines ne sont pas comparables.

Les classements internationaux mélangent tout, et, de plus, le gouvernement français essaie de substituer aux diverses facultés d'une ville une seule université. En 1969, on



nous expliquait qu'avec l'afflux considérable (!) d'étudiants nés après la guerre on ne pourrait les gérer tous et on a alors créé (1970) trois universités à Montpellier plus un centre scientifique universitaire à Perpignan. Et maintenant, on veut regrouper tout cela, avec un effectif pléthorique dû au refus des politiciens d'annuler une décision de 1804 et à la dévaluation du baccalauréat.

Avec ce procédé de fusion, les bonnes facultés deviennent moyennes ou mauvaises si on les intègre dans une structure où les autres facultés sont moins bonnes, surtout si elles sont numériquement beaucoup plus importantes donc comportent plus d'universitaires ; c'est évident puisqu'on fait des moyennes en fonction des effectifs.

Qu'est-ce que la recherche scientifique ? En sciences, tout le monde sait ce que c'est : des connaissances nouvelles que chacun peut vérifier. Ce n'est pas parce que vous avez publié un article que vous avez fait une recherche. Dans les disciplines scientifiques, les expériences peuvent être reproduites et les résultats peuvent être vérifiés par les collègues, ce n'est pas le cas des « sciences humaines ». La concentration nécessaire exclut de se disperser (sauf si recteur d'académie et président d'université sont des sinécures !). Si le fait de publier fait de quelqu'un un chercheur, il faudrait ajouter tous les journalistes dans ce corps...

Enfin, aucun critère n'évalue la qualité de l'enseignement alors que l'on va à l'université pour suivre un enseignement ! De plus, le niveau des élèves n'est pas pris en compte : la France ne doit pas briller, puisque l'Université accepte tous les candidats qui ont été refusés ailleurs.

L'étudiant est bien nu face à la variété des enseignements sans véritable renseignement sur leur qualité.

Jean-Daniel Thérond, administrateur d'ALF

FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS

Défense nationale et langue française



Mémoire adressé à M. Le Drian, ministre de la Défense, en décembre 2012, sur la « sanctuarisation du français au ministère de la Défense et au sein des armées de terre, de mer et de l'air », par l'association Avenir de la langue française (ALF), représentant les associations de promotion du français et de la Francophonie, en exécution d'une décision prise le 31 octobre 2012 lors d'une audience au cabinet du ministre accordée à ALF. (Extraits.)

I) Le lien étroit en France entre armée et nation et entre Défense et langue française :

En France, ce lien est encore plus étroit qu'il ne l'est dans les autres états-nations où une seule des langues nationales est officielle. En France, parangon d'état-nation où la langue française a joué et joue un rôle crucial dans la conscience et l'unité nationales depuis la Renaissance et François I^{er}, en passant par la Révolution, les lois scolaires de la III^e République, et les campagnes de ses armées, la défense de la nation et l'illustration de la langue officielle sont venues à se confondre. D'ailleurs, la Constitution dispose, depuis 1992, que « *La langue de la République est le français* » et la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon, impose l'emploi du français à toutes les administrations et services publics de France, donc aussi à la Défense.

Le lien est d'autant plus fort en France que, à côté du rayonnement mondial pluriséculaire de sa littérature et de l'ensemble de sa culture, les campagnes de ses armées et les œuvres de ses nationaux ont hissé la langue française au niveau d'une des grandes langues mondiales, présentes sur tous les continents et dans les grandes institutions internationales.



Quel que soit le jugement que l'on porte aujourd'hui sur la nature et les modalités de cette expansion, et quelque degré de repli qu'elle ait pu subir depuis trois quarts de siècle en certains endroits, il n'en reste pas moins que la dimension de langue mondiale du français fait partie intégrante de la conscience nationale des Français, plus particulièrement chez ceux et celles qui choisissent de servir leur pays sous les drapeaux.

II) L'opposition est frontale avec le lien entre Empire anglo-saxon et langue anglaise :

À la différence de beaucoup de grands empires qui l'ont précédé dans l'Histoire, l'Empire anglo-saxon, encore puissant pour quelque temps, a lié très étroitement son expansion politique, économique et culturelle, à l'expansion de l'anglais et de l'anglo-américain. Il l'impose, par tous les moyens à sa disposition, à tous ses vassaux et alliés, et, dans son

rôle de langue mondiale, à tous les organismes internationaux, contre toutes les autres langues de culture et de grande communication.

Depuis une vingtaine d'années, cet empire constate l'érosion inéluctable de son hégémonie mondiale sur les plans politique et économique, et même culturel. Il s'emploie alors à freiner l'érosion dans toute la mesure du possible en s'appuyant sur toutes les institutions internationales – dont l'OTAN – qu'il dirige ou influence fortement, et sur la langue anglo-américaine, relais d'empire.



Le lien linguistique impérial anglo-saxon s'oppose ainsi frontalement au lien linguistique national français.

Si le premier semble l'emporter sur le second malgré le déclin de l'Empire américain, c'est à cause de ses relais dans le monde, particulièrement en Europe et en France.

L'empire bénéficie en effet de l'aide délibérée et rémunérée des gouvernements qui se sont succédé à Paris depuis 1974, et d'élites françaises désireuses d'afficher leur appartenance à une oligarchie mondialisée dont elles profitent encore. Ce sont les mêmes personnages qui, tels Valérie Pécresse, Pierre Tapie et Richard Descoings, étendaient les enseignements en anglais pour les étudiants français dans nos universités et grandes écoles, et qui, tel Luc Chatel, pressaient pour l'introduction massive de l'enseignement de l'anglais dès la maternelle.

Ces gouvernements successifs ont pris des décisions relatives aux alliances transatlantiques et à une forme d'intégration européenne qui ont pour conséquences de diluer la souveraineté de la nation, et de mettre sa défense au service d'intérêts qui sont de plus en plus étrangers, essentiellement de l'empire. Cela dans la langue impériale imposée comme nécessaire, notamment au nom d'une sacro-sainte « interopérabilité » des stratégies et tactiques ainsi que des unités amenées à travailler ensemble en vue d'objectifs présentés comme communs. Les exemples abondent.

Dans la pratique, tant la plupart de nos élites que certains de nos hauts gradés eux-mêmes, fascinés par les « modèles militaires » – modèles pourtant fort discutables ! – des États-Unis et de leur OTAN, et séduits par les quelques postes de prestige auxquels on leur permet de prétendre, tendent à aller au-delà des circonstances où l'emploi de l'anglo-américain peut être nécessaire. On assiste alors à ces manœuvres et exercices franco-français commandés en « globish » – souvent approximatif, du reste – sous le fallacieux prétexte de s'entraîner ainsi à mieux parler la langue du maître lorsqu'on travaillera en sa présence.

Les excès de zèle encouragés le plus souvent par les hiérarchies aboutissent à des situations grotesques en France, où nos soldats sont obligés de manœuvrer et parader en anglais même en l'absence d'étrangers anglophones !

III) Les conséquences actuelles de cette opposition des modèles :

Alors que dans l'OTAN, comme à l'ONU et dans les institutions européennes, le français est langue officielle et de travail, il est éliminé dans les faits par les efforts opiniâtres conjugués des Anglo-Saxons, des étrangers non francophones qui choisissent l'anglais, et des Français qui font de même en abandonnant d'eux-mêmes leurs prérogatives.

On passe alors de l'« interopérabilité » à l'irréversibilité, à un véritable totalitarisme de la langue et de la pensée uniques. La pensée dominante des Anglo-Saxons, qu'elle soit géostratégique, stratégique, tactique, ou dans tout autre domaine, devient la seule pensée possible, au service, tout naturellement, de leurs seuls intérêts politiques, militaires, économiques.



Les intérêts fondamentaux des principaux pays du continent européen, au premier chef ceux de la France – le principal rival – s'en trouvent occultés, oubliés, niés, puis combattus.

Il s'agit d'abord du maintien de son unité nationale, battue en brèche par les régionalismes, les communautarismes et l'islam radical encouragés et financés par l'empire et par son relais bruxellois.

L'intérêt de la France pour une Europe des nations aux langues et cultures diverses (Umberto Eco : « *La langue de l'Europe, c'est la traduction* ») est bafoué.

La nécessaire politique méditerranéenne est torpillée à la fois par l'UE et par l'Allemagne, et l'anglais a gagné le siège à Barcelone de l'Union pour la Méditerranée (UPM).

IV) Pour une « sanctuarisation dynamique » de la langue française dans la défense de la nation :

La place de la langue française dans la défense nationale ne peut être améliorée qu'à la marge. Dans ces conditions, il s'agit, au moins, de repousser l'irréversibilité de l'anglicisation, le français doit rester la langue de notre armée comme de notre État.

Nous nous concentrons donc sur les applications et modalités de l'action de « sanctuarisation dynamique » de la langue française dans le domaine français et francophone de la Défense.

1) La sanctuarisation peut trouver une application au sein même des institutions à direction impériale, particulièrement de l'OTAN.

L'OTAN a deux langues officielles et de travail : l'anglais et le français. La sanctuarisation consiste ici à faire respecter dans la pratique le statut du français. En matière juridique, les deux langues officielles (français et anglais) font également foi en ce qui concerne le sens des décisions (organisation, responsabilités, commandement, délégations, coordination, administration...). Une langue de travail a un statut légal dans un organisme international, comme son moyen principal de communication. En premier lieu, c'est la langue employée pour la correspondance et la conversation quotidiennes, puisque l'organisation a en général des membres qui proviennent d'environnements linguistiques et culturels diversifiés. La langue de travail est tout aussi importante que la langue officielle, car elle conditionne le travail effectivement réalisé, et *in fine* le rayonnement culturel d'un pays.

Au sein de l'Alliance, la France n'est pas l'unique locuteur du français. Le choix du français n'était pas, à l'origine en 1949, destiné à satisfaire un éventuel « ego » des Français : il s'agissait de réduire, au moins en apparence, le présumé impérialisme linguistique de l'ensemble anglo-saxon (largement

European Defence Matters



dominant en puissance militaire, bien sûr, avec les EU, le Royaume-Uni et le Canada anglophone) grâce à une langue française partagée par quatre États : Canada, Belgique, France, Luxembourg...

En sus des Canadiens, des Belges francophones et des Luxembourgeois, les pays de langue latine ont, eux aussi, apprécié de ne pas se sentir soumis à (ou écrasés par...) un impérialisme linguistique déjà suffisamment dominateur dans tous les autres domaines.

À partir de ces données de base, langue de travail et langue officielle, le ministre de la Défense dispose du pouvoir et de l'autorité pour ordonner à l'ensemble des personnels militaires et civils relevant de son ministère de :

- s'exprimer en français lors des prises de parole officielles et dans l'écriture des courriers ou fiches de travail ;
- exiger la traduction systématique des documents ;
- exiger la présence d'un interprète dans les réunions de travail ;
- exiger de tout candidat des diverses nationalités à un poste à l'OTAN une connaissance du français comme de l'anglais.

2) Sanctuarisation en France même et au sein des unités françaises en opérations extérieures, en dehors des institutions internationales :

Dans ses domaines de compétence, le ministre devrait :

- exiger des chefs militaires de ne pas renouveler l'exploit en dhimmitude de ce général lors d'une prise d'armes au Kosovo : donner tous ses ordres en anglais sous prétexte que la prise d'armes était en l'honneur d'une « huile » états-unienne ;
- enjoindre à tous les responsables civils et militaires d'éviter toutes les situations humiliantes et grotesques, dommageables au patriotisme et à l'esprit de défense du soldat français, décrites dans la partie II du présent mémoire ;
- exiger de tous ses services l'application scrupuleuse des décisions des commissions de terminologie qui ont fait l'objet d'une parution au *JORF* ;
- créer une cellule interne de veille active pour l'emploi de notre langue ;
- prêter attention à ce qui paraît être un « détail » anecdotique, mais est en fait très symbolique : la bataille engagée – en France comme au Québec – entre les mots « mail » et « courriel ». L'importance d'une instruction donnée par le ministre à tous les responsables, d'employer le mot « courriel », validé par l'Académie française, est relevée dans la lettre d'accompagnement du présent mémoire.

Usage de l'anglais unique dans des appels d'offres publics

(Question écrite n° 17886 de M. J. Legendre, membre d'ALF (JO Sénat du 31/03/2011, page 757))



M. Jacques Legendre attire l'attention de M. le Premier ministre sur le non-usage du français au jury des projets d'initiatives d'excellence éligibles au grand emprunt.

Un jury international examine actuellement les projets d'initiatives d'excellence qui pourront être éligibles au grand emprunt. Il est surprenant d'apprendre que le support de l'intervention des représentants des universités françaises devant ce jury doit être préparé en anglais parce que « le jury est international ».

À juste titre, la Conférence des présidents d'université s'en est émue. Elle demande que *« les porteurs d'initiatives d'excellence puissent exprimer dans leur langue toutes les nuances, les complexités, les ambitions des projets qui vont dessiner la carte de la France scientifique de demain... sans que soit mise en doute la vocation de la langue française à exprimer une modernité scientifique intelligible au-delà de nos frontières »*.

À la suite de cette prise de position, la possibilité de recourir à un service de traduction a été accordée mais le recours à l'anglais reste recommandé. Chacun admettra que le jury international doit pouvoir comprendre ce qu'il a à examiner. Mais la seule disposition, conforme à la loi française et au bon sens, est évidemment que les Français puissent s'exprimer en français et que la traduction de leurs propos soit assurée.

Il lui demande quelles initiatives il compte prendre, en cette semaine où, dans le monde entier, on célèbre la francophonie, pour faire respecter chez nous la loi sur la langue française, tout en assurant aux scientifiques étrangers la possibilité de nous comprendre.

Réponse du ministère de la Culture et de la Communication (JO Sénat du 2/06/2011, page 1477)

Avertissement : nous publions l'intégralité de cette réponse, sans modification ni coupure, car elle est caractéristique de la plupart des réponses officielles aux parlementaires.

Les candidats aux projets d'initiatives d'excellence éligibles au grand emprunt ont été informés que, compte tenu du caractère international du jury, ils devaient préparer leur support d'intervention en anglais, l'utilisation de cette langue étant par ailleurs fortement recommandée pour la présentation proprement dite du projet ainsi que pendant toute la durée des échanges. Cette décision n'était pas conforme à notre cadre constitutionnel et légal, à l'application duquel il revient au ministère chargé de la culture de veiller. Plusieurs décisions du Conseil constitutionnel, en particulier la décision n° 99-412 sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, précisent en effet que *« l'usage du français s'impose aux personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public ; que les particuliers ne peuvent se prévaloir, dans leurs relations avec les administrations et les services publics, d'un droit à l'usage d'une langue autre que le français, ni être contraints à un tel usage ; que l'article 2 de la Constitution n'interdit pas l'usage de traductions »*. Le fait de contraindre à l'usage d'une langue autre que le français, dans le cadre d'un programme « investissements d'avenir », dont le Commissariat général à l'investissement est le principal opérateur, contrevenait manifestement à la volonté du législateur. Consciente des risques inhérents à cette pratique, la Conférence des présidents d'université a dès lors effectué une mise au point en demandant que les porteurs d'initiatives d'excellence puissent *« exprimer dans leur langue toutes les nuances, les complexités, les ambitions des projets qui vont dessiner la carte de la France de demain »*. Elle a, ce faisant, exprimé sa confiance dans la capacité de la langue française à exprimer *« une modernité scientifique intelligible au-delà de nos frontières »*. Cette position sans ambiguïté conforte les efforts conduits par le dispositif interministériel d'enrichissement de la langue française pour doter notre langue des ressources nécessaires à l'expression des réalités du monde contemporain, dans toutes les disciplines des sciences et des techniques. Devant l'émoi suscité par cette décision dans la

communauté scientifique, des dispositions ont été prises par l'Agence nationale de la recherche pour permettre aux porteurs de projets de s'exprimer en français, via un dispositif de traduction. Cette mesure permet de rendre effective la garantie apportée par notre droit de permettre à tout chercheur de s'exprimer en français ; le Gouvernement rendra compte des conditions de son application dans le rapport sur l'emploi de la langue française qu'il remettra aux assemblées le 15 septembre prochain (Ndlr : 2011). Plus généralement, il convient d'observer qu'inciter des candidats, dans un processus de sélection, à recourir à une langue autre que celle de la République (leur droit à l'expression en français fût-il reconnu) pourrait créer entre eux une inégalité de traitement. Dans un dispositif administré par la puissance publique – différent par nature d'un colloque ou d'un séminaire dans lequel un chercheur vient exposer les résultats de ses travaux devant ses pairs – ouvrir à ceux qui le souhaitent la possibilité d'une expression dans une langue autre que le français pourrait introduire, devant un jury sensible à l'emploi de la langue dite « globale », une inégalité entre des candidats qui, à qualité de dossier équivalente, présenteraient leur dossier en français et d'autres qui le feraient en anglais, voire entre ceux qui le feraient avec une expression parfaite en français et ceux qui le feraient dans un anglais médiocre, mais compréhensible par le jury. Seul un recours au français de plein droit et généralisé à tous les candidats, accompagné, si nécessaire, d'un dispositif de traduction, serait susceptible de lever cette ambiguïté, en créant une égalité de fait – et non plus seulement de droit – entre les candidats. Sans doute une telle mesure, pour souhaitable qu'elle soit, se heurterait-elle au poids prépondérant pris par la langue anglaise dans la recherche – plus manifeste d'ailleurs dans les sciences exactes que dans les sciences humaines et sociales : force est de constater qu'il est nécessaire aux chercheurs de maîtriser cette langue, ne serait-ce que pour qu'ils puissent communiquer entre eux par-delà les frontières. Il n'en reste pas moins que des garde-fous sont indispensables pour permettre l'expression en français de tous ceux qui souhaitent recourir à notre langue et il revient à l'État, garant de la cohésion de notre pays et de l'égalité entre les citoyens, d'y veiller.

DOSSIER

Le français et l'action culturelle française hors de France

L'Institut Français est passé à l'ère numérique

Le numérique et l'internet bouleversent la diffusion culturelle : l'Institut Français multiplie les plates-formes sur la Toile ainsi que les partenariats avec d'autres acteurs culturels pour enrichir les contenus proposés. On doit quand même regretter que l'I.F. se soumette à la mode de l'anglomanie en attribuant à ses applications des noms qui évoquent la langue anglaise (IF MAPP) ou parle de « webtv » dans un article dont le français est, lui-même, assez « approximatif »...

L'Institut Français mise sur la diffusion numérique et en fait même une priorité. Son président, Xavier Darcos, estime en effet que *« l'internet et les supports numériques sont un extraordinaire accélérateur et démultiplicateur de diffusion »*, vers les 101 antennes de l'Institut Français dans le monde et vers les 400 Alliances Françaises, chargés de promouvoir la culture et la langue française. 2012 a donc été pour l'Institut Français l'année de lancement de plates-formes dédiées, à destination du réseau diplomatique, mais aussi des professionnels de la culture, ou encore du grand public, selon les cas.

IF MAPP en fait partie. Il s'agit d'une application de géo-localisation de sites dédiés aux arts visuels (musées, centres d'art, espaces alternatifs, galeries, fondations) et de résidences d'artistes, dans 150 pays. IF VERSO est quant à elle une base de données de plus de 70.000 titres traduits du français en une quarantaine de langues, créée en partenariat avec la BNF et l'Unesco. Enfin, IF CINEMA, développée avec UniversCiné, permet au réseau de

Xavier Darcos
président de
l'Institut Français



101 ÉTABLISSEMENTS ET
125 ANNEXES



télécharger des films et d'organiser des projections publiques. Déjà 160 titres sont concernés, avec un objectif de 400 en ligne d'ici à trois ans, courts, moyens, et longs métrages. *« Cela permet d'éditorialiser les contenus proposés au réseau, de les enrichir de bonus vidéo, de notes biographiques, de mises en perspective historique... »*, commente Laurence Auer, secrétaire générale de l'Institut.

Une « culturethèque » et une webtv depuis l'été 2012

L'ancienne directrice de l'Institut Français de Londres, connaît bien le sujet. Dès 2010, elle a initié outre-Manche cette « culturethèque » numérique, que le chargé de mission à Paris, Frédéric Jagu, a déclinée par pays. Objectif : donner aux médiathèques françaises à l'étranger accès à différents bouquets numériques, du livre au cinéma, des documentaires aux concerts, de la presse aux catalogues d'exposition..., l'Institut Français se chargeant de payer les droits éventuels. Pour agréger des contenus de choix, l'Institut Français a conclu des partenariats avec des producteurs de contenus comme la BNF, l'INA, France Télévision, TV5 Monde, Unifrance Films, le Collège de France, Universcience, la Cité de la musique... Celle-ci dispose par exemple d'une équipe dédiée à la numérisation, avec déjà 1500 concerts audio et 400 vidéos ; elle enrichit cette base de 150 nouveaux concerts par an. Universcience a une webtv gratuite qui produit 2 h 30 à 3 h de programmes chaque semaine, avec déjà 400 heures diffusées en deux ans. La BNF travaille sur sa bibliothèque numérique Gallica et est intéressée par le relais de communication que représente l'Institut Français dans le monde. France Télévision met 8 à 10 nouvelles applications en ligne tous les ans, telle celle visant à sensibiliser les enfants à la musique, et elle crée des webdocumentaires.

Cette culturethèque de l'Institut Français a été lancée en juillet 2012 dans une vingtaine de pays. *« Elle ne permet pas seulement de mutualiser des outils que les antennes s'approprient et adaptent au contexte local, mais aussi d'animer notre réseau, de permettre aux bureaux d'échanger entre eux »*, poursuit Laurence Auer. Déjà 53 pays sont intéressés. Parallèlement, l'Institut Français a mis en place une webtv où les internautes peuvent trouver des vidéos, captations d'événements, de conférences et de débats. *« Une offre pour les francophones et les francophiles dans le monde, sorte d'Institut Français hors les murs »*, souligne Laurence Auer.

Xavier Darcos souhaite aussi profiter de ces développements pour mieux valoriser la production de nouvelles formes d'expressions culturelles liées au numérique, telles que les vidéastes, les graphes numériques, etc., et ainsi mieux exporter nos talents dans ces domaines. Cela est d'autant plus intéressant que grâce à ces outils numériques, on peut créer du *buzz* autour d'une exposition temporaire par exemple.

Il était temps de lancer ce plan numérique. Le Royaume-Uni avait une longueur d'avance : le British Museum a créé une plate-forme en ligne lui permettant d'exporter sa marque dans le monde entier. En outre des acteurs privés se font de plus en plus présents comme Google qui propose déjà des visites en 3D de plus de 160 musées du monde, dont Orsay et Versailles.



Cécilia Delporte

Pour de meilleures synergies francophones dans les sciences

On parle beaucoup de la domination de l'anglais comme langue des sciences, mais voici un fait avéré : les scientifiques francophones publient peu. Avis de Serge Borg, membre fondateur et vice-président du Groupe d'études et de recherches pour le français langue internationale (GERFLINT).



« Les revues sont rares et souvent saturées. Il faut parfois attendre deux ou trois ans avant d'être publié, ce qui est intolérable » : le GERFLINT, fondé en 1999 par le linguiste Jacques Cortès, partenaire d'ALF depuis de nombreuses années, vise à régler ces problèmes. Son principal outil est un ensemble de 32 revues portant toutes le même nom, *Synergies*, mais diffusant les travaux de chercheurs de 32 pays ou groupes de pays. Parmi les plus dynamiques : *Synergies Brésil* (12 numéros) et *Synergies Algérie* (15 numéros), mais il en existe aussi pour les pays baltes (8 numéros), les pays germanophones (4 numéros), la Corée (2 numéros), l'Italie (9 numéros), le monde arabe (7 numéros) et même le Royaume-Uni et l'Irlande (4 numéros). Serge Borg, maître de conférences à l'université de Franche-Comté, nous expliquait lors de notre rencontre : « Notre expérience montre que le monolinguisme scientifique n'est pas une fatalité, dès lors que l'on met en place un espace éditorial structuré en réseau »

Jean-Benoît Nadeau : *Vous avez été associé de très près à Synergies Brésil, qui fut la toute première de ces revues.*

Serge Borg : Oui, je dirigeais alors l'Alliance française de São Paulo, qui était la plus importante au monde à l'époque et qui entretenait des liens forts avec l'université. Ce qui montre comment les universités et le tissu associatif se soutiennent l'un l'autre. La création du GERFLINT est partie du constat que même si de nombreux chercheurs étrangers passent des diplômes d'un niveau élevé en français, cela se traduisait fort peu en pratique par le renforcement de la recherche en français. C'est parce que rien n'était prévu, notamment en termes de communication scientifique. Devant une telle lacune, les liens qui les ont unis à la langue française se distendent. Le GERFLINT a maintenant 12 ans, et nous en sommes à près de 3 000 articles, ce qui équivaut à environ 15 millions de pages publiées. Cela démontre que, quand ils ont le soutien moral, scientifique et matériel, les docteurs que nous avons formés, que nous formons, sont les meilleurs démultiplicateurs de la recherche francophone.

J.-B. N. : *Comment fonctionne le GERFLINT ?*

S. B. : Chaque revue est présidée par une personnalité locale choisie sur des critères de notoriété scientifique et humaniste laissés à l'appréciation de l'équipe locale. Chaque équipe possède un directeur de publication et un rédacteur en chef, assistés le plus souvent d'un adjoint et d'un secrétariat de publication. Les comités scientifiques et de lecture réunissent des universitaires et des chercheurs représentatifs de la totalité du pays ou de la zone géographique couverte par la revue, choisis en fonction de critères scientifiques et de répartition respectant les équilibres locaux.

La double évaluation des articles par les pairs est assurée par des comités de lecture permanents locaux et des experts extérieurs invités en fonction de la thématique des

numéros de chaque revue. Les revues paraissent d'abord en ligne en libre accès, puis elles sont distribuées électroniquement et enfin par la poste. Pour l'ensemble de nos revues, ce processus implique 1 100 personnes !

J.-B. N. : Vous poursuivez plusieurs objectifs : la publication scientifique en français, mais aussi la formation à la publication.

S. B. : Oui, et j'ajouterais aussi l'objectif de lutter contre le cloisonnement des disciplines, qui est le gros défaut de la recherche française. Nous voulons offrir aux chercheurs un lieu de dialogue moderne, concret et fécond pour poursuivre leurs investigations dans un cadre propice au dialogue international. Le terreau est fertile puisque cela implique des chercheurs issus de 512 universités, 327 départements de sciences humaines et 132 établissements relevant du réseau de coopération culturelle et linguistique français. Ce qui donne beaucoup d'occasions de brasser les idées.

J.-B. N. : Environ la moitié de vos contenus sont en français, et le reste est publié dans diverses langues nationales. Synergies est donc également une expérience linguistique en soi.

S. B. : C'est un principe de base, chez nous, que les revues sœurs puissent s'échanger des articles. Le GERFLINT travaille actuellement à un décodage statistique de ce que j'appelle le nombre de « translations », c'est-à-dire lorsqu'un article migre d'une revue à l'autre. Cela nous permet de mesurer, à la lumière d'indicateurs linguistiques (notamment l'analyse de discours), les déperditions et les enrichissements.

J.-B. N. : La langue influence donc le contenu même de la recherche ?

S. B. : L'approche comparée en linguistique et en sémantique nous livre bien des enseignements en matière de neutralité et de richesses consubstantielles à la langue dans la production des savoirs scientifiques. Chaque langue découpe le réel de façon différente et nous le voyons dans nos résumés. Un article en français produit au Brésil sera résumé d'une façon en portugais, mais de manière différente en russe. L'une des grandes forces du français, comme langue scientifique, c'est justement que, pour des raisons complexes, il manipule très bien les concepts abstraits. Ce qui en fait une langue refuge pour beaucoup de scientifiques étrangers, surtout en sciences humaines. C'est ce qui explique que l'Agence universitaire de la francophonie a près de 800 universités membres dans plus de 90 pays et que les revues *Synergies* touchent 75 pays.

Entretien réalisé par M. Jean-Benoît Nadeau, Québécois, coauteur avec Mme Barlow de Le français, quelle histoire ! (éditions Télémaque, Paris, 2011).

La langue française : historique et francophonie parallélisme des évolutions avec les langues au Maghreb



Yves Montenay

IGEG, ESCP et administrateur d'ALF,
est éditeur d'un bulletin d'information sur le
monde musulman

L'histoire de la langue française est un grand classique, avec l'accent mis souvent sur l'évolution de la langue elle-même. Pour renouveler un peu cette approche, nous commencerons ici par un parallèle

avec la situation maghrébine, d'une part en hommage aux organisateurs de ce colloque et d'autre part pour alimenter les réflexions sur les rapports de l'arabe littéraire, des berbères et des *darijas* qui intéressent nos voisins maghrébins. Nous continuerons par la transformation de l'un des innombrables parlers romans, celui de Paris, en langue officielle et véritablement nationale, puis internationale et maintenant trait d'union de la francophonie

Une longue histoire

Il a fallu 15 siècles pour voir le français naître puis s'établir officiellement.

Un Moyen Âge « maghrébin » ?

Le Français qui s'intéresse aux langues du monde arabe, et en particulier du Maghreb, est frappé par des analogies historiques. Avant l'arrivée des Romains et des Arabes, il y avait des langues bien implantées et dont il reste de nombreux locuteurs : le basque et surtout les langues celtes en Europe occidentale, l'araméen et les parlers berbères dans le monde arabe. Les peuples qui les parlaient ont été défaits militairement et politiquement, et l'usage n'en est resté que dans des bastions montagneux (Pyrénées pour le basque, montagnes du pays de Galles et d'Écosse pour le celte, montagnes syriennes pour l'araméen, massifs montagneux d'Algérie et du Maroc pour les parlers berbères) ou éloignés pour d'autres raisons des colonisateurs ou des autorités centrales (Irlande avant l'invasion anglaise, Bretagne occidentale avant la centralisation française, oasis sahariennes pour les Berbères). Ces langues sont restées principalement orales, même lorsqu'elles avaient un passé écrit (l'araméen et, dans une bien moindre mesure, le berbère dans les zones d'utilisation du *tifinagh*).

La langue du colonisateur (latin et arabe littéraire) s'est imposée à l'écrit, notamment pour les questions officielles et religieuses, d'ailleurs non distinguées. Avec la disparition des Empires romain et arabe, c'est ce rôle religieux qui a été une de leurs forces, pour le latin des catholiques jusqu'en 1965, date du concile Vatican II, et pour l'arabe littéraire des musulmans, y compris non arabophones, jusqu'à aujourd'hui.

Les langues d'origine, n'étant ni officielles ni religieuses, et donc non enseignées, ont disparu d'une grande partie de leurs anciens territoires, et ont perdu en *standing*, étant plus ou moins méprisées et considérées comme des dialectes en voie de disparition. Ce

n'est que récemment en France et encore plus récemment au Maghreb qu'elles ont été reconnues, sans devenir toutefois pleinement officielles. Il est probablement trop tard dans une grande partie des endroits où elles sont encore parlées.

Langues nobles et « *darijas* »

Le Français qui fréquente le Maghreb remarque également une deuxième étape linguistique commune, celle de la séparation entre les langues nobles et les parlers populaires, vieux français au nord, *darijas* au sud.



Jules César

Les Romains ont conquis puis colonisé la Gaule sous César et Auguste, alors que le latin classique était au meilleur de sa forme. Mais le légionnaire de base n'était pas Cicéron, et les Gaulois celtophones ont plutôt entendu de l'argot militaire, qui ne respectait pas forcément toute la subtilité des déclinaisons ; de même probablement dans le monde arabe. Et comme la masse de la population n'était scolarisée ni au Nord ni au Sud, le latin et l'arabe sont devenus des langues orales, donc sans référence écrite, ont dérivé indépendamment de la langue officielle et religieuse et ont

fini par s'en écarter nettement au bout de quelques générations, cela de façon différenciée d'un endroit à l'autre. De plus, au Maghreb, du vocabulaire berbère et parfois certaines tournures grammaticales de même origine sont demeurés chez les arabophones. Beaucoup plus tard des mots espagnols puis surtout français et maintenant parfois anglais ont encore éloigné les *darijas* de l'arabe classique. Ce processus a duré au moins jusqu'à l'arabisation de l'enseignement autour des années 1975-1980, où l'on évoquait alors le « francarabe » algérois. Et certains médias, oraux mais aussi maintenant écrits, commencent à utiliser ce que, à l'extrémité occidentale du monde arabe, on appelle parfois le « marocain ».

Durant cette période, en gros le Moyen Âge en France et jusqu'à aujourd'hui au Maghreb, le latin et l'arabe voient leurs statuts rester solides, non seulement comme langues officielles et religieuses, mais aussi du fait de leur rôle international et scientifique.



Il y a toutefois un début de circulation écrite de la langue populaire en fin de période. En Europe, l'écrit le plus ancien et en tout cas le plus connu est le serment de Strasbourg, où l'on voit l'amorce du français et de l'allemand. Trois siècles plus tard, le succès des romans de Chrétien de Troyes illustre le passage de ce vieux français au stade écrit. De même, nous avons noté un début de l'usage écrit des *darijas* maghrébines.

Ce n'est qu'ensuite que les évolutions européennes et maghrébines divergent avec l'officialisation et la diffusion écrite des langues populaires au Nord.

Du parler roman parisien à l'international

Nous nous attachons ici au sort du français, mais rappelons qu'il y a eu une évolution analogue de plusieurs « darijas » du latin : le castillan devenu l'espagnol, le toscan devenu l'italien, les dialectes romans orientaux devenus le roumain, les « sud-occidentaux » devenus le catalan, le galicien et le portugais.

L'« établissement » du français : convergence du littéraire et du politique

Pour le français, on peut parler d'« établissement » dans tous les sens du terme, y compris en remarquant que les deux premières syllabes rappellent le rôle de l'État qui a été plus précoce qu'ailleurs. Notamment parce que beaucoup des autres États européens n'existaient pas encore, que ce soit l'Allemagne ou l'Italie, ainsi que plusieurs États d'Europe centrale et orientale.

Ce cas du français illustre une conviction : il n'y a pas de « grande » ou de « petite » langue, mais de grands écrivains, de grands poètes, de grands philosophes, religieux ou non, et ce sont eux qui font du parler populaire une « grande langue ». Évidemment, cela va ensuite plus vite si c'est soutenu par le politique, et s'il y a un sentiment national derrière, sentiment d'ailleurs cultivé et parfois créé par ces grands écrivains.



Dans le cas du français viennent bien sûr à l'esprit Montaigne, Rabelais et la Pléiade. Cette dernière a très consciemment lancé le manifeste *Défense et illustration de la langue française* (Joachim du Bellay – 1549), réflexion sur les moyens d'enrichir la langue et la littérature française, par des emprunts, la fabrication de néologismes, le rappel de mots disparus. Avec Malherbe et bien d'autres, ils ont largement participé à la standardisation du français, notamment orthographique et

grammaticale.

Pour le politique, il y a eu notamment François I^{er} avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), imposant le français comme langue des tribunaux et plus tard Richelieu (l'Académie française – photo ci-dessous), puis Louis XIV appuyant les classiques (Corneille, Racine, Molière, Boileau...) et imposant le modèle linguistique de la Cour.



Parallèlement, les protestants, vite suivis par les catholiques, traduisent la Bible en langues locales, dont le français. Au même moment une nouvelle technique, l'imprimerie, permet la multiplication des livres et la baisse de leurs prix, ce qui bénéficie aux textes profanes comme religieux. Enfin les protestants popularisent la discussion et l'analyse des textes religieux. Tout cela se fait au bénéfice du français.

Cette convergence de l'évolution littéraire, technique et religieuse fait du français une langue bien établie en statut et en qualité, qui remplace peu à peu le latin comme langue de l'élite.

Mais est-ce la langue du peuple ? Oui dans certaines régions, en gros l'Île-de-France et la vallée moyenne de la Loire, celle des châteaux. Oui aussi dans des classes sociales de plus en plus nombreuses dans tout le royaume, en

Romandie et en Wallonie. Non ailleurs où les langues locales, écrites ou non, restent vivaces, d'autant que la population ne se scolarise que peu à peu.

C'est justement cette scolarisation qui va répandre le français dans l'ensemble des classes sociales et du territoire. Environ la moitié de la population aurait été scolarisée sous Louis XV ; à la fin du XIX^e siècle, c'est le cas de la quasi-totalité des jeunes. Le



temps passant, les « vieilles » générations ne parlant pas français disparaissent et l'ensemble de la population est soit monolingue française, soit bilingue avec la langue locale. Il y a eu bien entendu des exceptions, par exemple en Alsace, du fait de l'annexion par l'Allemagne de 1871 à 1918, puis de 1940 à 1945.

Enfin le bilinguisme lui-même disparaît presque complètement dans la deuxième moitié du XX^e siècle, avec encore quelques exceptions locales, comme l'alsacien et le basque, ou militantes, comme le breton.

Le latin perdure dans les églises jusqu'en 1965. Il n'était plus écrit depuis au moins le courant du XVIII^e siècle mais demeurait largement enseigné dans le secondaire, ce qui en faisait une langue de référence et de culture. L'apparition des sections « modernes » dans les collèges et lycées, puis la massification de l'enseignement font qu'aujourd'hui environ 10 % seulement des élèves l'apprennent et en gardent quelques notions, de « culture classique » plus que linguistiques. Les premiers albums d'Astérix étaient encore imprégnés d'allusions au latin, voire de citations. C'est maintenant terminé.

Un statut international

À partir du règne de Louis XIV, le poids démographique de la France (peut-être la moitié de la population européenne d'alors) en fait une langue internationale en plusieurs étapes. En 1713, le français devient la langue diplomatique, c'est-à-dire que les traités internationaux sont rédigés en cette langue, même si la France n'y est pas partie. Le français devient parallèlement la langue de la noblesse et de la bourgeoisie européenne, et Voltaire parle français avec le roi de Prusse et l'impératrice de Russie. À partir de la Révolution, elle devient aussi la langue de la liberté et des droits de l'homme, et se répand à ce titre dans d'autres couches de la bourgeoisie non seulement européenne, mais aussi d'Amérique latine, du Machrek et du monde ottoman (qui se recoupent partiellement à l'époque), de l'Iran et de bien d'autres pays. Enfin, la première vague coloniale, qui commence sous Henri IV, va implanter le français en Amérique du Nord, aux Antilles et dans le sud-ouest de l'océan Indien.

La deuxième vague coloniale, celle du milieu du XIX^e siècle, si elle est à l'origine de nombreux autres pays francophones d'aujourd'hui, s'est distinguée de la première dans la mesure où elle n'était pas une colonisation de peuplement français ou métissé, mais seulement d'encadrement (terme discutable, mais sa critique n'est pas notre sujet). Cela à part quelques exceptions locales au Maghreb, mais qui n'ont pas été pérennes. Le français n'y est donc pas langue maternelle, quoique cela soit parfois aujourd'hui en train d'évoluer comme nous le verrons.



Les vents contraires

Mais le monde est rude. Si le milieu du XVIII^e siècle est peut-être l'apogée du français classique en qualité, et le XIX^e pour sa présence en haut des pyramides sociales, grâce à une France forte de son pouvoir central et de sa traduction militaire, cette époque voit

apparaître les racines d'une évolution favorisant la « nation de boutiquiers » (Napoléon) qu'est l'Angleterre et que seront les États-Unis. Le libéralisme économique et politique donnera plus de puissance que l'action de l'État. Cela se met en place progressivement, mais les conséquences s'accumuleront dans les 100 ans qui suivent. La France suivra, mais avec retard. Elle sera une puissance économique importante, mais parmi d'autres et non plus la première (nous ne parlerons pas ici de l'Asie, qui est alors en dehors de notre histoire de la langue française).

Parallèlement, la fécondité de la France diminue un siècle avant celle des autres pays européens, peut-être grâce à une vie moins rude qu'ailleurs (« Heureux comme Dieu en France », disent les Allemands). Du coup, l'Italie et l'Allemagne, pays nouvellement créés, ainsi que l'Angleterre et les États-Unis se retrouvent à la fin du XIX^e siècle plus peuplés que la France. La défaite de 1870 face à une Prusse devenant l'Allemagne en est largement la conséquence. La Première Guerre mondiale va saigner la France à blanc, comme en témoignent les monuments aux morts qui indiquent que chaque village y a perdu une grande part de ses jeunes. La Seconde Guerre mondiale, suivie par celles d'Indochine et d'Algérie, va couper la France de la vie internationale, tandis que les États-Unis, protégés des guerres mondiales par deux océans, passent à 200 puis 300 millions d'habitants, et héritent de tous les investissements français sur leur territoire en paiement de leur aide. Ce basculement démographique, diplomatique et économique fera que l'enseignement secondaire européen se tournera vers l'anglais alors que les générations précédentes avaient été formées en français.

De plus, ces générations européennes francophones précédentes avaient été massacrées ou exilées par les deux guerres mondiales et par les révolutions communistes et populistes. Il en fut de même pour les bourgeoisies « indigènes » francophones d'Égypte (1956), du Vietnam (1954 au nord, 1975 au sud), d'Iran (1979) et j'en oublie.

Enfin le peuplement français dispersé sur les deux tiers de l'Amérique du Nord a été noyé au XIX^e et au XX^e siècle par l'afflux d'immigrants vers les États-Unis et le Canada. Il n'en restait au milieu du XX^e siècle que quelques îlots peu visibles.

Mais un redressement important eut lieu ensuite, notamment du fait de l'action du général De Gaulle en France et de plusieurs chefs d'État des pays du Sud. Le français passe de l'âge de la France à celui de la francophonie.

La francophonie

L'action gaullienne

Avant d'être un militaire, De Gaulle est un historien. Il est très conscient des évolutions à long terme, aussi bien démographiques que concernant la montée des identités nationales. Il est très conscient également que l'action d'un dirigeant peut changer l'Histoire, en bien comme en mal. Et il est profondément persuadé d'être l'homme qui peut redresser la France.

Il commence en position de faiblesse, de 1940 à 1945, mais par son obstination il arrachera la présence officielle de la France parmi les vainqueurs de l'Allemagne, avec une zone d'occupation de ce pays, et celle du français comme l'une des langues de travail de l'ONU. Il validera les mesures efficaces de redressement démographique lancées à la fin de la III^e République et continuées sous Pétain, estimant à très juste titre que cette action à long terme doit financièrement passer avant celle, pourtant brûlante, de la reconstruction.

Il est ensuite écarté du pouvoir, mais y revient en 1958, alors que la France est embourbée dans les problèmes coloniaux. Il l'en dégage, ce qui lui permet de retrouver une diplomatie active avec l'appui des pays francophones. Parallèlement, il redresse l'économie et valide la création de l'Europe à six (France, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) dont le fonctionnement est entièrement francophone. Il appuie également la renaissance linguistique du Québec et de l'Acadie.

Il comprend toute l'importance de la francophonie, mais a la sagesse de ne pas participer à son lancement pour qu'elle ne soit pas suspectée de « néocolonialisme ».

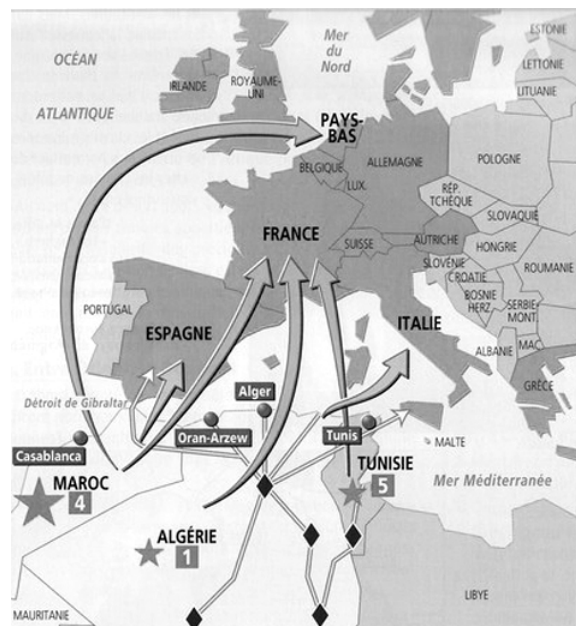
La francophonie, fruit de quelques graines du Sud

La francophonie, avec un « f » minuscule, c'est-à-dire l'ensemble des francophones, regroupe deux catégories distinctes :

- celle des pays ou régions où le français est depuis longtemps langue maternelle ou d'usage, seul ou à côté d'une langue locale : d'est en ouest, la Romandie suisse, le Val d'Aoste, la France, la Wallonie et Bruxelles, l'Acadie, le Québec et certaines régions limitées du reste du Canada et des États-Unis, une partie des Antilles, la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie, ;
- celle des autres pays francophones, dont nous allons parler.

Le premier groupe est plutôt au nord, avec un niveau de vie élevé, le second plutôt au sud, avec un niveau de vie nettement plus bas. Une coopération Nord-Sud s'est donc mise en place, mais on note l'apparition de rapports Sud-Sud, notamment entre le Maroc et l'Afrique sub-saharienne occidentale.

Au moment des indépendances, ce groupe « Sud » comprenait peu de francophones et cela pour deux raisons :



- une faible scolarisation en français à l'époque coloniale, d'une part parce que cela aurait dépassé les moyens de la France et d'autre part parce que certains « colons » et certaines élites locales n'y tenaient pas (ce qui ne doit pas faire oublier le dévouement d'autres acteurs, notamment associatifs) ;
- le départ pour des raisons politiques ou économiques d'une grande partie des Français (ou des Belges pour le Congo, le Ruanda et le Burundi), ainsi que d'une partie importante de l'élite francophone locale, persécutée ou craignant de l'être pour des raisons sociales, religieuses ou politiques.



Malgré cette très petite proportion de francophones locaux, le français sera néanmoins choisi comme langue officielle, seul ou avec d'autres, ou comme langue de travail, et cela partout, sauf en Indochine. Ce choix sera celui des élites alors au pouvoir, mais n'a pas été démenti depuis. C'est cette petite élite,

qui inventera la « Francophonie » avec un grand « F », organisation internationale ancêtre de l'OIF et de ses opérateurs. C'est donc une création du Sud (Habib Bourguiba, Léopold Sédar Senghor, Hamani Diori) et non un mouvement néocolonial comme le répètent ses détracteurs.

Un enracinement africain, populaire et utilitaire

Quelles sont les raisons de ce choix, de cette acceptation puis de l'enracinement qui a suivi ? Nous allons en énumérer six :

- 1) le paysage linguistique avant et pendant l'époque coloniale, en distinguant deux groupes de pays :
 - ceux qui avaient une langue de tradition écrite, comme l'arabe au Maghreb, et dans lesquels le français est une langue non officielle de culture et de travail ; on peut rattacher à ce groupe Madagascar et dans une moindre mesure les Comores, pays où le français est langue officielle à côté de la langue nationale, ou encore l'île Maurice où l'anglais est langue officielle, mais le français plus répandu et en progrès en s'appuyant sur le créole, la langue orale la plus pratiquée,
 - ceux où les langues locales n'avaient que très peu ou pas de tradition écrite, et étaient par ailleurs trop fractionnées pour permettre un investissement qui en aurait fait une langue officielle (je simplifie, car il y a un continuum entre ces cas et ceux des langues où cet investissement serait moins disproportionné) ;
- 2) le rôle de la littérature au sens large, chansons et écrits politiques compris ;
- 3) l'existence de médias francophones, « sérieux » ou « populaires », telles RFI puis de nombreuses chaînes de télévision ou stations de radio, françaises puis internationales et locales, ainsi que la diffusion informelle du livre d'occasion (les « romans roses » et les « San Antonio » pour parler de ceux qui se sont spontanément et largement diffusés) ;
- 4) l'influence des entreprises, tourisme compris, et de la formation utilitaire en amont (comptabilité, gestion, secrétariat, informatique). Ce « complexe médias, entreprises et formation » producteur de « modèles sociaux » est largement privé, donc surtout présent dans les grandes villes industrielles et commerciales ou administratives, en particulier dans leurs quartiers ou banlieues aisés : Tunis,

Alger, Rabat, Casablanca, Abidjan, Douala, Yaoundé..., le français étant également devenu langue maternelle dans les quartiers populaires dans ces trois dernières villes ;

- 5) les différentes coopérations, françaises surtout, mais aussi belge, canadienne et québécoise, avec une mention spéciale pour la « grande coopération » qui a suivi les indépendances et mobilisé des dizaines de milliers de jeunes Français ;
- 6) dans un deuxième temps, le fait que le français soit langue officielle a joué son rôle, notamment dans l'Administration et pour l'école publique, mais je ne place pas cela en premier.

Ainsi, dans une partie de l'Afrique (Afrique au sens de l'ONU, avec Madagascar et les autres îles du sud-ouest de l'océan Indien), le français devient langue familiale, puis maternelle et s'affiche dans la rue, dans des groupes sociaux qui s'élargissent, et dans les quartiers où ils travaillent ou résident. Cela gagne maintenant des villes et des régions entières en Côte-d'Ivoire, au Cameroun, au Gabon. D'où une expansion rapide, amplifiée par le fort accroissement démographique et la prévision de centaines de millions de francophones dans les prochaines décennies.



Ce processus est largement indépendant de la sympathie, de l'antipathie ou de l'indifférence envers la France en tant qu'entité politique, car d'innombrables liens humains se sont créés au fil du temps avec de très nombreuses familles « à cheval » entre la France

et l'Afrique, et du fait des rapports professionnels et associatifs. Les nouveaux venus, chinois par exemple, peuvent traiter de très importants contrats au niveau gouvernemental ou implanter de multiples petits commerces, mais jusqu'à présent l'impact linguistique n'est pas évident : je remarque par exemple la multiplication des cadres chinois apprenant le français pour travailler en Afrique.

Dans d'autres parties de l'Afrique, notamment au Sahel ou à Madagascar, le français est resté une langue minoritaire, notamment du fait des ratés de la scolarisation, mais reste un modèle social qui gagne du terrain, et fait l'interface avec le visiteur étranger.

Nous ne traiterons pas ici du rôle souhaitable ou non, souhaité ou non, des langues locales ; nous nous bornerons à dire qu'il faut se méfier des généralités, la situation étant extrêmement variable d'un endroit à l'autre, et que l'opinion des parents est souvent différente de celle des intellectuels qui se lancent dans ce débat.

Une langue concurrencée mais mondiale

L'étape actuelle voit le sauvetage gaullien du français relayé par la francophonie, c'est-à-dire par le fait que le français est maintenant une langue mondiale et non plus seulement celle de la France. C'est très bien ainsi, et ce statut international ouvre la planète à des pays autrefois à l'écart. On le vérifie en voyant le nombre de maghrébins et de

subsahariens ayant des postes de tous niveaux dans les institutions internationales ou les universités du monde entier, ou en voyant le gouvernement chinois demander à l'école Centrale de Paris d'ouvrir une antenne à Pékin avec des cours en français pour travailler en Afrique.

Le français est donc un acteur actif de la mondialisation, mais cette même mondialisation le soumet à la forte pression économique et même souvent politique de l'anglais. En Afrique, cela va du « conseil amical » aux politiques de passer à l'anglais jusqu'à l'action dictatoriale du Ruanda qui met son élite francophone « à la poubelle » au bénéfice d'un clan et au détriment de son développement. En France et surtout à Bruxelles, l'anglais bénéficie de *lobbyings* extrêmement puissants et on voit venir le moment où le français aura besoin du secours des Africains.

Mais l'avenir n'appartient à personne à une époque qui voit le déclin relatif des États-Unis et de la Grande-Bretagne, et où le multilinguisme tant personnel qu'informatique donne une prime aux francophones sur les « purs » anglophones, prime qui est encore plus importante si l'intéressé est également arabophone, hispanophone, voire « sinophone ».

Un dernier mot pour les enseignants : une langue n'apporte le maximum à ses locuteurs que si elle allie ses rôles utilitaire et culturel, or les cursus sont souvent distincts aujourd'hui, y compris en France. L'enseignement du français est passé en cinquante ans du tout-culturel au presque tout-utilitaire. Or il faut noter que dans des pays sans tradition francophone, du Texas au Japon, la demande de français n'est pas utilitaire mais est celle d'une culture différente de la culture locale. Il ne faut pas oublier cette dimension : comme le disait le président Mao, « *il faut marcher sur ses deux jambes* ».

Aux enseignants d'y veiller : pourquoi ne pas illustrer un cours de comptabilité par *La Cigale et la Fourmi* ou de stratégie managériale par telle chanson de Brassens ?

Yves Montenay,

(ICEG, ESCP, administrateur d'ALF,
éditeur d'un bulletin d'information sur le monde musulman)



BRÈVES

26 février 2013 – UPF

Le français, langue de travail dans la Caraïbe



Haïti a obtenu la reconnaissance du français comme deuxième langue de travail du marché commun caraïbe (Caricom) à partir du prochain sommet de l'organisation qui se tiendra du 4 au 6 juillet 2013 à Trinité-et-Tobago.

Les dirigeants de la Communauté de la Caraïbe (Caricom), le marché commun de l'espace centre-américain, viennent de reconnaître le français comme deuxième langue de travail de leur organisation, après l'anglais, a annoncé le ministre haïtien des Affaires étrangères, M. Pierre-Richard Casimir, à l'issue du 24^e sommet de l'organisation tenu les 18 et 19 février 2013 à Port-au-Prince.

La Caricom réunit quatorze États, tous anglophones à l'exception d'Haïti (créolophone et francophone) et du Surinam (néerlandophone). Deux départements français d'Amérique, la Guadeloupe et la Martinique, ont présenté leur candidature à l'organisation qui compte aussi six associés, pour la plupart membres du Commonwealth. De plus, sept États observateurs sont des pays dépendants d'États européens ou des États-Unis, ou encore des États du continent sud-américain.



Les Caraïbes sont constituées d'un chapelet d'îles principalement anglophones, mais dont plusieurs sont francophones, néerlandophones ou hispanophones.



Michel Martelly (Haïti) préside actuellement la CARICOM.

La décision d'adopter le français comme langue de travail était demandée avec insistance depuis 2011 par le président haïtien Michel Martelly qui fait valoir que les 9 millions d'Haïtiens, créolophones et francophones, représentent aujourd'hui la moitié de toute la population de l'organisation anglophone créée en 1973 par le traité de Chaguaramas (île de la Trinité).

Mieux, ils pourraient être renforcés par la population des départements français qui ont présenté leur candidature à l'organisation.

Rappelons que trois États de la Caricom sont également membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : la République d'Haïti (1970), la Dominique (1979) et Sainte-Lucie (1981). En outre, la République dominicaine est à la fois pays observateur de l'organisation caraïbe et de la Francophonie depuis 2010.

Les « contes terminologiques » des Mots d'Or

Chaque année, l'association Actions pour promouvoir le français des affaires (APFA) organise le concours international des « Mots d'Or de la francophonie » pour les élèves et étudiants en matières économiques. Parmi les épreuves figure un « conte terminologique » rédigé en franglais que les candidats sont invités à transcrire en bon français... Nous publions ici, à titre d'exemple, le texte de l'exercice proposé en 2010 et le texte corrigé correspondant...

Version en franglais :

Arrivé tardivement au check-in et victime du surbooking sur les airlines, Bruno avait raté son avion. Il dut attendre le take-off du suivant en travaillant avec son netbook dans le boarding-lounge. C'était un hotspot de wi-fi access à Internet. Il put se connecter au Net et reprendre sa participation, à l'aide d'un groupware, à la mise au point d'une action de marketing viral et de marketing tribal, avec comme target group les écologistes geeks. Un malware, sans doute récolté sur un web-site de networking social, interrompit son travail. Il maudit le cracker qui en était l'auteur. Il se félicita d'avoir fait un back-up de son hard-disk.

Par chance, l'aéroport était un hub et il bénéficia assez vite d'un vol non-stop avec un temps airborne réduit. Il rejoignit rapidement son hôtel. Il n'avait pas faim car il avait pris un brunch avec son manager général. Après quelques commentaires sur les subprimes, les hedge-funds, les traders et les incidences de la crise sur le cash-flow de l'entreprise, celui-ci lui avait parlé d'une extension possible du catalogue vers les sports-boards car il était à la recherche d'un blockbuster ou d'un flagship, voire d'une cash-cow. Bruno faisait partie de son brain-trust et il était lui-même un boarder confirmé, pratiquant le snowboard, le surfboard et le skateboard, et son boss comptait sur lui pour organiser un brain-storming et un market-research exploratoires.

Le soir, il chercha un restaurant, hésitant entre le fast-food, le slow-food, le living-food et le fooding. Il opta finalement pour un self-service en free-flow. Il trouvait amusant de circuler dans le food-court avec son plateau pour choisir les plats disposés sur les scrambles. Il regagna sa chambre. Il n'était pas un client VIP et se contentait d'un single ordinaire. En sirotant un soft-drink, il reprit la rédaction d'un mémento destiné à des stagiaires de son service : il distingua le mass-marketing du one-to-one-marketing, l'ecomarketing du cause-marketing et le mailing vocal du phoning. Il définit le benchmarking et la brand-strategy. Il pensait que ces connaissances étaient nécessaires mais qu'elles ne remplaçaient évidemment pas le know-how, qui s'acquiert par le learning-by-doing et l'action-learning.

Version en français :

Arrivé tardivement à l'enregistrement et victime de la surréservation sur les lignes aériennes, Bruno avait raté son avion. Il dut attendre le décollage du suivant en travaillant avec son miniportable dans la salle d'embarquement. C'était une zone d'accès sans fil à l'internet. Il put se connecter sur internet et reprendre sa participation, à l'aide d'un logiciel de groupe de travail, à la mise au point d'une action de bouche à oreille électronique et de mercatique de communauté, avec comme groupe cible les écologistes

accros d'Internet. Un logiciel malveillant, sans doute récolté sur un site de réseautage social, interrompit son travail. Il maudit le pirate qui en était l'auteur. Il se félicita d'avoir fait une sauvegarde de son disque dur.

Par chance, l'aéroport était une plateforme de correspondance et il bénéficia assez vite d'un vol sans escale avec un temps de vol réduit. Il rejoignit rapidement son hôtel. Il n'avait pas faim car il avait pris un grand déjeuner avec son directeur général. Après quelques commentaires sur les prêts à haut risque, les fonds spéculatifs, les opérateurs de marché et les incidences de la crise sur la capacité d'autofinancement de l'entreprise, celui-ci lui avait parlé d'une extension possible du catalogue vers les planches de sport car il était à la recherche d'un produit vedette ou d'un produit phare, voire d'une vache à lait. Bruno faisait partie de son groupe de conseillers et il était lui-même un planchiste confirmé, pratiquant la planche de neige, la planche nautique et la planche terrestre, et son patron comptait sur lui pour organiser un remue-ménages et une étude de marché exploratoires.

Le soir, il chercha un restaurant, hésitant entre la restauration rapide, le repas détente, l'alimentation crue et la gastronomie branchée. Il opta finalement pour un libre service en libre circulation. Il trouvait amusant de circuler dans l'aire de restauration avec son plateau pour choisir les plats disposés sur les kiosques. Il regagna sa chambre. Il n'était pas un client privilégié et se contentait d'une chambre simple ordinaire. En sirotant une boisson sans alcool, il reprit la rédaction d'un mémento destiné à des stagiaires de son service : il distingua la mercatique de masse de la mercatique personnalisée, la mercatique écologique de la mercatique engagée et le démarchage téléphonique automatisé de la mercatique téléphonique. Il définit l'étalonnage et la stratégie de marque. Il pensait que ces connaissances étaient nécessaires mais qu'elles ne remplaçaient évidemment pas le savoir-faire, qui s'acquiert par l'apprentissage par la pratique et la formation par l'action.

Les « Mots d'or de la Francophonie » sont un concours organisé chaque année dans les écoles et universités de nombreux pays avec le soutien de l'Alliance Française ou de l'Institut Français local. Le est, l'année suivante, à l'occasion de la participe à la cérémonie parrainée notamment par la Francophonie (OIF) et langue française et aux Le jury de l'APFA remet d'Or des professionnels » des auteurs, des journalistes ou des entreprises ayant particulièrement montré leur goût des mots justes et leur attachement à l'expression en français.



meilleur lauréat de chaque pays invité pour une semaine à Paris, Semaine de la Francophonie et finale de remise des diplômes, l'Organisation internationale de par la Délégation générale à la langues de France (DGLFLF). aussi à cette occasion les « Mots qui honorent des traducteurs,

(APFA – Actions pour promouvoir le français des affaires – www.apfa.asso.fr)

PARUTIONS SIGNALÉES

Mémoire par lequel Athéna tacle l'hégémonie de l'anglais dans les pratiques européennes

La domination de fait que l'UE accorde à la langue anglaise viole ses propres textes réglementaires et est contraire à la nature même de l'Europe. L'association Athéna, avec laquelle ALF entretient des rapports réguliers, a publié un mémoire fort complet et très courageux sur ce sujet. L'association Athéna, implantée au Luxembourg, réunit des fonctionnaires de l'Union européenne, actifs ou retraités, mais tous partisans déterminés du respect de la diversité linguistique et hostiles à l'actuelle hégémonie de fait de la langue anglaise. La taille de ce texte ne nous a pas permis, malheureusement, de l'intégrer à ce numéro.

Nos lecteurs peuvent le trouver – et le télécharger sur le site internet d'ALF (www.avenir-langue-francaise.fr/news.php?lng=fr&pg=860) – et ceux qui ne disposent pas de cet outil peuvent en faire la demande à notre secrétariat (34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris) qui leur enverra aussi rapidement que possible ce document sous forme d'imprimé tiré à part.

L'utilité de l'inutile

Un livre pour votre chevet : « Les Belles Lettres », éditeur par excellence des classiques, nous proposent, sous la signature de Nuccio Ordine, universitaire italien, un essai, complété d'un manifeste d'Abraham Flexner (pédagogue américain mort en 1959) sur « L'utilité de l'inutile » - à savoir un pittoresque échantillonnage des bienfaits de la littérature et des études de culture générale... à mettre entre toutes les mains.

Terminologie et sciences économiques et financières



La société française de terminologie vient de publier « Terminologie et sciences économiques et financières » où sont réunis les actes du colloque sur ce sujet tenu à l'école normale supérieure de Paris. Ce volume de 169 pages est le huitième d'une collection qui élève la terminologie au rang de discipline scientifique. Il constitue une synthèse des travaux réalisés depuis quarante ans pour doter la langue française d'un vocabulaire rigoureux et efficace dans les domaines économique et financier, contribuant activement à la lutte contre l'envahissement de ces disciplines par l'anglais. Un ouvrage de référence !

(Le savoir des mots, 5 avenue Armand Rousseau, 75012 Paris, 32 €)

COURRIER DES LECTEURS

Daniel Ancelet, poète et membre d'ALF, nous a transmis plusieurs de ses œuvres dans lesquelles s'associent art d'écrire, culture et humour. Voici d'abord un joli jeu de réflexion sur notre vocabulaire...

Le français est-il une langue animale ?

« Rusé comme un *renard* », « serrés comme des *sardines* »... les termes empruntés au monde animal ne se retrouvent pas seulement dans les Fables de La Fontaine...

La preuve : que vous soyez fier comme un *coq*, fort comme un *bœuf*, têtu comme un *âne*, malin comme un *singe* ou simplement un chaud *lapin*, vous êtes tous, un jour ou l'autre, devenu *chèvre* pour une *caille* aux yeux de *biche*.

Vous arrivez à votre premier rendez-vous fier comme un *paon* et frais comme un *gardon* et là... pas un *chat* ! Vous faites le pied de *grue*, vous demandant si cette *bécasse* vous a réellement posé un *lapin*.

Il y a *anguille* sous roche et pourtant le *bouc* émissaire qui vous a obtenu ce rancard, la tête de *linotte* avec qui vous êtes copain comme *cochon*, vous l'a certifié : cette *poule* a du *chien*, une vraie *panthère* ! C'est sûr, vous serez un *crapaud* mort d'amour. Mais tout de même, elle vous traite comme un *chien*.

Vous êtes prêt à gueuler comme un *putois* quand finalement la fine *mouche* arrive. Bon, vous vous dites que dix minutes de retard, il n'y a pas de quoi casser trois pattes à un *canard*. Sauf que la fameuse *souris*, malgré son cou de *cygne* et sa crinière de *lion*, est en fait aussi plate qu'une *limande*, myope comme une *taupe*, elle souffle comme un *phoque* et rit comme une *baleine*. Une vraie peau de *vache*, quoi ! Et vous, vous êtes fait comme un *rat*.

Vous roulez des yeux de *merlan* frit, vous êtes rouge comme une *écrevisse*, mais vous restez muet comme une *carpe*. Elle essaie bien de vous tirer les *vers* du nez, mais vous sautez du *coq* à l'*âne* et finissez par noyer le *poisson*. Vous avez le *cafard*, l'envie vous prend de pleurer comme un *veau* (ou de verser des larmes de *crocodile*, c'est selon). Vous finissez par prendre le *taureau* par les cornes et vous inventer une fièvre de *cheval* qui vous permet de filer comme un *lièvre*.

Ce n'est pas que vous êtes une *poule* mouillée, vous ne voulez pas être le *dindon* de la farce. Vous avez beau être doux comme un *agneau* sous vos airs d'*ours* mal léché, il ne faut pas vous prendre pour un *pigeon* car vous pourriez devenir le *loup* dans la bergerie.

Et puis, cela aurait servi à quoi de se regarder comme des *chiens* de faïence ? Après tout, revenons à nos *moutons* : vous avez maintenant une faim de *loup*, l'envie de dormir comme un *loir* et surtout vous avez d'autres *chats* à fouetter.



La Fontaine cherchant un scénario
(Chaval).

Les coups de chapeaux circonflexes, ou du bon usage du passé simple et de l'imparfait du subjonctif en amour

Jacques Bergeron (militant québécois) nous communique l'un de ses instruments français de conquête de son épouse avant qu'elle ne le devînt, un texte d'Alain Bussière publié dans « le bar du subjonctif ».

*Oui, dès l'instant que je vous vis,
De l'amour qu'à vos yeux je pris
Sur-le-champ vous vous aperçûtes.
Mais de quel air froid vous reçûtes
Tous les soins que je vous rendis !
Combien de soupirs je perdis !
De quelle cruauté vous fûtes !
Et quel profond dédain vous eûtes
Pour les vœux que je vous appris !
En vain je priai, je gémis ;
Dans votre dureté, vous sûtes
Mépriser tout ce que je fis!*

*Ah ! Fallait-il que je vous visse !
Fallait-il que vous me plussiez !
Qu'ingénument je vous le disse,
Qu'avec orgueil, vous vous tussiez !
Fallait-il que je vous aimasse,
Que vous me désespérassiez,
Qu'en vain je m'opiniâtasse.
Et que je vous idolâtrasse
Pour que vous m'assassinassiez ?*

L'anglais souffre à jamais d'un défaut de la gorge

Qui sait que le mot glamour est une déformation de « grammaire » ? (M. Fonton, Valeurs Actuelles)

Et, pour conclure, voici un autre texte, en alexandrins cette fois, de notre adhérent et poète, Daniel Ancelet. Il propose une manière nouvelle et ludique de composer un lexique français-franglais.

À force d'imbiber sa langue avec de l'orge
L'Anglais souffre à jamais d'un défaut de la gorge.
Pourquoi dire **best of** et non « **morceaux choisis** »,
Vous seriez au moins sûrs d'être en tous points compris.
En termes de théâtre, avec vos camarades,
Ne dites pas voix **off**, mais « **à la cantonade** »,
Et si vous nous parlez dans les règles de l'art,
N'allez pas au **drugstore**, mais entrez au « **bazar** ».
Ce n'est pas au **snack-bar**, mais à la « **brasserie** »,
Que vous assouvirez votre heureuse pépie !
Le **choix** que vous voulez, ce n'est pas un **casting**,
Ces **emplettes** d'été, ce n'est pas du **shopping**.
Passez-vous de **pin-up**, montrez des **filles** douces,
Ignorez les **start-up**, parlez de **jeunes pousses**.
Le **show-biz** est un « **art du spectacle** » oublié !
Refusez **cross-over**: c'est un **chassé-croisé**.
Mais je pardonne tout à la vieille Angleterre,
Puisqu'elle écrit **glamour** pour nous dire « **grammaire** »



Daniel Ancelet